



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 11740

Texte de la question

M. Jean Glavany attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation à laquelle risquent de se trouver confrontés les mandataires judiciaires à la protection des majeurs suite à la rédaction, par la DGCS d'une circulaire gelant les crédits des 3e et 4e trimestres 2012 destinés aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre libéral. Ces crédits représentent entre 50 % et 70 % de leurs émoluments. En outre, parmi les MJPM, certains n'ont que ce métier, structuré et reconnu, pour vivre. Cette circulaire aurait donc pour ces derniers des conséquences désastreuses si ce gel venait à être confirmé. Il souhaiterait donc savoir ce qu'il en est exactement de cette circulaire et connaître sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11740

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6925

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)